

# Séance du 8 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Gilles CHAMBONNIER, Martine DEJOUX, Grégory DUDON, Cécilia GAUCHARD, Daniel MARCHAND, Marina MERLE, Christelle PAIR, Catherine PROVOST, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Philippe BIRON (a donné pouvoir à Grégory DUDON), Odile DURET (a donné pouvoir à Daniel MARCHAND), Guillaume HERMES (a donné pouvoir à Marina MERLE), Julien TABOULOT (a donné pouvoir à Cécilia GAUCHARD)

Secrétaire de Séance : Catherine PROVOST

<b><u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u></b>	15
<b><u>En exercice :</u></b>	15

Date de la convocation :	02/06/2021
--------------------------	------------

Date de l'affichage :	15/06/2021
-----------------------	------------

## Compte-rendu de la précédente séance :

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

*Monsieur le Maire propose d'étudier le point n°8 en priorité. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'examiner en premier ce point à l'ordre du jour.*

## 2021/00688 : Vente de la parcelle BS 177

Monsieur le Maire expose que plusieurs personnes se sont manifestées pour devenir propriétaires de la parcelle BS 177 située au lotissement des Grassots ; il donne lecture des propositions d'achat reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec une abstention (Marina MERLE),

**APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée BS 177 d'une superficie totale de 749 m<sup>2</sup>,

**ACCEPTE** l'offre présentée par Monsieur et Madame Meunier au prix de 19 474 € soit 26 € du mètre-carré,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, Daniel MARCHAND, pour effectuer les diligences nécessaires pouvant permettre d'aboutir à la vente de cette parcelle,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à cette vente, notamment l'acte notarié.

## 2021/00689 : Laou médical

Monsieur le Maire expose les difficultés rencontrées dans le cadre du recrutement d'un médecin pour la commune de Thiel sur Acolin et présente le devis avec proposition de prestations transmis par l'entreprise Laou,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le principe de faire appel à un cabinet spécialisé pour le recrutement d'un médecin,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté fixant la rémunération de la société Laou à 9 000 euros,

**DIT** que les crédits seront prévus au budget si la contractualisation aboutit favorablement.

### **2021/00690 : Prolongation de l'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec une abstention (Daniel MARCHAND),

**DECIDE** de prolonger le recrutement d'un agent contractuel dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de trois mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 septembre 2021.

**INDIQUE** que cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30h soit 30/35<sup>ème</sup>.

**PRECISE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et de signer un avenant pour la prolongation de l'agent contractuel affecté à ce poste en application de l'article 3, 1°.

### **Acquisition de bâtiment**

Monsieur Bourgogne propose à la vente des bâtiments qui pourraient notamment permettre l'installation d'un kinésithérapeute. Compte-tenu de la situation, et notamment du contrat de revitalisation de centre-bourg en cours, le conseil municipal ne souhaite pas faire de proposition d'achat pour le moment.

### **2021/00691 : Prix du concours photo**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de financer la remise de deux prix pour le concours photo

**DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6232 – Fêtes et cérémonies.

### **2021/00692 : Grille tarifaire de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire expose que la dernière délibération relative aux tarifs de la location de la salle polyvalente date du 3 décembre 2003 et qu'il est pourrait être souhaitable de la mettre à jour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal avec quatre abstentions (Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, et Grégory DUDON)

**DECIDE** de fixer les tarifs de location suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Associations : 100 €

Particulier : 350 €

**PRECISE** qu'un état des lieux est prévu et devra avoir impérativement lieu à la remise des clefs, le vendredi à 13h30 et au rendu des clefs le lundi à 9h ;

**INDIQUE** que l'utilisateur devra présenter un justificatif prouvant qu'il est assuré au titre de sa responsabilité civile

**AJOUTE** qu'un chèque de caution de 150 € devra être produit par les particuliers ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

**RAPPELLE** les tarifs de la casse (sauf dégâts exceptionnels en fonction du coût réel de remplacement) :

Verre ou tasse : 2€  
Couverts : 1 €  
Assiette : 3 €  
Broc ou saladier : 5 €  
Plat : 10 €

### **2021/00693 : Remboursement location salle polyvalente**

Monsieur le Maire expose que des sommes pour la location de la salle polyvalente ont été encaissées mais, en raison du contexte sanitaire et de l'état d'urgence qui perdure depuis mars 2020, ces locations ont été reportées puis annulées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec une abstention (Christelle PAIR),

**AUTORISE** le remboursement de  
la somme de 100 € à Mr HERBACH Sébastien au titre de l'acompte versé,  
la somme de 200 € à Mme PAIR Christelle au titre de l'acompte et du solde versé.

### **2021/00694 : Moulins Communauté – Pacte de gouvernance**

Monsieur le Maire indique que les conseillers municipaux ont reçu le projet de pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**N'EMET** aucune opposition au projet de pacte de gouvernance adressé par Monsieur le Président de Moulins Communauté.

*Arrivée d'Odile DURET à 20h45*

### **2021/00695 : consultation des entreprises – regroupement des écoles**

Monsieur le Maire expose l'état d'avancement du projet de regroupement des écoles ; l'ensemble des pièces constitutives du marché de recrutement des entreprises vont être reçues d'ici la fin du mois et il est proposé d'autoriser dès à présent la publication de la consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder à la publication des pièces nécessaires au recrutement des entreprises pour le projet de restructuration du groupe scolaire.

**INDIQUE** que l'appel public à la concurrence aura vocation à réaliser les travaux de construction d'un bâtiment scolaire de trois classes et une salle de motricité, la réhabilitation de l'école existante et pour finir, la création d'une chaufferie bois ainsi que des aménagements extérieurs.

**PRECISE** qu'une partie des crédits requis (estimés à environ 1 million d'euros hors taxes) ont été inscrits au budget primitif 2021.

**DIT** que les éventuels crédits nécessaires complémentaires seront prévus au budget primitif 2022.

### **2021/00696 : Location du bâtiment dit « Ferbois »**

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment dit « Ferbois » est disponible. Il indique avoir reçu une proposition pour la location dudit bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de proposer ledit bâtiment à la location pour un montant de 2 000 € à compter pour une durée de trois ans ;

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du bail et tout document ou modalités nécessaires à cette location.

### **Questions diverses :**

- Validation des Lignes Directrices de Gestion par la commission du personnel
- Constitution des bureaux de vote pour les 20 et 27 juin
- Changement de président au comité des fêtes ; la fête se fait les 24-25 juillet
- Tapis rue de la Velle qui sera refait.

*Séance levée à 22 heures.*

*Pour affichage,*

*Le 15 juin 2021*